



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE
CONVOCACTION
16 MARS 2023

DATE D'AFFICHAGE
16 MARS 2023

L'an **deux mil vingt-trois**

Le **Vingt Mars à 20 heures 00**

Le Conseil Municipal

légalement convoqué, s'est réuni, à la Mairie en séance publique
sous la présidence de

Monsieur **de CHABANNES Jacques, Maire**

Étaient présents :

**M. de CHABANNES. M. BOUCHET. Mme QUATRESSOUS.
M. BRUNIAU. Mme CHERVIN. Mme SAVEY. M. FERBOS.
Mme AUBIN. M. ROUSSILHE. M. GANTHER. Mme COLLANGE.
M. BODIN. Mme JEUNE. M. TALABARD. Mme MINARD de
CHABANNES. Mme PÉRICHON. M. HUSSON. Mme MOUILLÈRE.**

Formant la majorité des membres en exercice.

NOMBRE DE
CONSEILLERS
EN EXERCICE : **21**
PRESENTS : **18**
VOTANTS : **19**

Excusés :

- **M. BOUTONNAT**, pouvoir à **Mme CHERVIN**,
- **Mme VAZ**.

Absent :

- **M. MARTIN**.

Madame Émilie MOUILLÈRE a été élue Secrétaire.

OBJET :
**6ÈME APPEL À
PROJETS « FONDS
MOBILITÉS
ACTIVES » -
AMÉNAGEMENTS
CYCLABLES.**

À l'occasion du lancement du nouveau plan vélo et mobilités actives 2022-2027, le Fonds Mobilités Actives a été abondé de 250 M€ pour l'année 2023.

Dans ce cadre, un 6ème appel à projets du Fonds Mobilités Actives est lancé avec une enveloppe de 100 M€.

Il poursuit l'objectif de soutenir les maîtres d'ouvrage publics en leur apportant une source de financement complémentaire pour débloquer des aménagements cyclables identifiés comme nécessaires, notamment dans les secteurs à enjeux pour les mobilités du quotidien mais perçus comme coûteux du fait de leur ampleur.

Aussi dans le cadre de l'aménagement de l'avenue du 8 mai 1945 et de la rue de Bellevue, il est prévu de développer des pistes cyclables afin de promouvoir les mobilités durables, par le développement des pistes cyclables et des cheminements piétons.

L'appel à projets "Fonds Mobilités Actives -aménagements cyclables" finance à 50%, le montant des travaux consacrés à l'aménagement de pistes cyclables.

Le montant des dépenses concernant les pistes cyclables est évalué à 503 700 € HT (comprenant les études et les travaux)

FEDER : 151 110 €

AAP Vélo : 251 850 €

Autofinancement : 100 740 €

Aussi après entendu les explications de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à déposer un dossier au titre de l'appel à projets fonds mobilités actives.

Fait et délibéré en Mairie de LAPALISSE, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,
Jacques de CHABANNES,
Maire de LAPALISSE

Certifié exécutoire
Transmis en Sous-Préfecture
de VICHY, le

- 7 AVR. 2023

Le Maire,

Publié ou Notifié

22 MARS 2023

le :

Accusé de réception de la télétransmission

le :

